



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction départementale
des territoires du Puy-de-
Dôme

Commune de Sugères
Mairie
Le Bourg
63490 SUGERES

Service eau,
environnement, forêt

Dossier suivi par :

Damien MEYRONNEIN 

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Fax :

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 et L. 214-6 du code de
l'environnement :
**étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration sur la commune
de SUGERES**
Courrier de notification de décision

Réf. : 63-2018-00286

Clermont-Ferrand, le 02 Octobre 2018

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 Juillet 2018, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
**l'étude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration
sur la commune de SUGERES**

dossier enregistré sous le numéro : **63-2018-00286**.

J'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la
réception de ce courrier**.

Vous veillerez à respecter les engagements pris dans votre dossier et les arrêtés de prescriptions
jointes.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche
jointe.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les
autorisations requises par d'autres réglementations.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie
de la décision de Monsieur le Préfet concernant cette déclaration et du dossier. Pendant cette même
période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en
mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage
correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef du service eau, environnement, forêt


Béatrice MICHALLAND